

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 25 Juin 2024

Convocation : le 18 Juin 2024**Affichage** : le 02 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : M^r Vincent RICHARD par M^r Philippe GOBLET.
M^r Xavier FAUVEL par M^{me} Linda HOREMANS.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 15 Avril 2024 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h07.

Délibération 09.2024 : Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie 80.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Délibération 10.2024 : Archives – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du nord pour la conservation des archives numériques dans système d'archivage électronique.

Monsieur le maire expose :

Dans la sphère publique, que le support soit papier ou numérique, les archives sont contraintes aux mêmes réglementations et sont soumises à des obligations spécifiques de conservation. Le maire de la commune est dépositaire des archives communales et responsable civilement de leur intégrité, de leur bonne conservation, et ceux qu'elle qu'en soit le support (papier ou numérique).

Fort de cette responsabilité, Monsieur le maire a pu constater que les archives numériques communales ne font l'objet actuellement d'aucune mesure de conservation conforme aux instructions en vigueur.

L'archivage des documents numériques doit répondre à des normes et une réglementation précise, nécessite une infrastructure technique adaptée et une compétence archivistique pour la méthodologie de gestion des documents. De ce fait la commune s'est rapprochée du Centre De Gestion du Nord qui propose aux collectivités territoriales intéressées une mission de tiers-archivage numérique ayant pour objectif de proposer un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé au travers de sa plateforme SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Le tiers-archivage au Centre De Gestion du Nord consiste à externaliser la conservation de tout ou partie des archives numériques de la commune sur un espace sécurisé et permettant d'assurer l'accès aux documents dans le temps.

Détenteur d'un agrément avec publication d'un arrêté préfectoral, le système d'archivage électronique du Centre De Gestion du Nord permet d'assurer la conservation, la sécurité, la traçabilité des actions, la confidentialité des documents qui y sont conservés. Il répond aux exigences du Code du Patrimoine et notamment des articles L. 212-4 et R. 212-19 à 31 ainsi que du référentiel de certification NF 461.

L'accès à ce service s'inscrit dans le cadre de « Mairie Connectée v1 ». Une volumétrie supplémentaire peut être allouée à la demande pour un coût supplémentaire.

Indépendamment de la décision prise par le conseil, une lettre d'intention d'adhésion a été préalablement envoyée aux Archives départementales de la Somme. Ce document constitue le préalable à la signature de la convention précitée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de confier la conservation des archives numériques de la commune au Centre De Gestion du Nord dans le cadre juridique et financier évoqué ci-dessus et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre De Gestion du Nord ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Divers devis :

☞ Mise en conformité du réseau incendie de la commune :

M^r le Maire, informe les membres du conseil municipal, que nous avons reçu l'accord des 2 demandes de subventions effectuées pour la mise en conformité du réseau incendie de la commune.

Nous avons reçu le soutien financier de l'État à hauteur de 14 872 €, soit 30 % des investissements subventionnables.

Mais également le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 14 872 €, soit 30 % pour la réalisation de notre projet.

Ces 2 subventions, représentent un reste à charge de 40 % pour la commune sur les 59 500 € environ des travaux.

Organisation des différentes manifestations :

☞ Fête Nationale :

13 juillet 2024 : 21h30 : Rassemblement à la Mairie.

22h00 : Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues).

23h00 : Pot de l'amitié offert par la Mairie.

14 juillet 2024 : 11h00 : Cérémonie au Monument aux Morts ;

Clique du Plessier - Rozainvillers ;

Dépôt de gerbe ;

Vin d'honneur ;

Barbecues à disposition des habitants.

↳ Fête du Village :

↳ Prestation repas :

CP Rôtisserie de Lawarde-Mauger, nous propose une mise en bouche (apéro), le porcelet à la broche et sa garniture avec fromage et dessert pour les adultes et pour les enfants il nous propose du jambon chaud avec pommes de terre.

Cette prestation représentant 210 repas enfants compris pour un montant total de 3 186.26 € TTC

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

↳ Prestations Animation :

⇒ **Structures gonflables**

Stéff DJ Mawe de Fonches Fonchette, nous propose 2 structures gonflables soit un toboggan géant chalet et un maxi trampoline pyramide pour un montant total de 760 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

⇒ **Défilé**

Les étoiles de Moreuil, nous propose une prestation de majorettes pour un montant total de 150 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

⇒ **Musical**

L'Association les Nouveaux Talents, nous propose une animation musicale de 10h à 17h, pour un montant total de 350 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

➤ **Délibération 11.2024 : Tarifs Fête du Village**

M^r le Maire demande à son Conseil Municipal de fixer les tarifs de la Fête du Village qui est organisé tous les ans le deuxième week-end de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité des membres présents**, de fixer les tarifs suivants :

↳ Cochon à la broche avec garniture (adulte) :	14 €
↳ Cochon à la broche avec garniture, fromage et tarte (adulte) :	16 €
↳ Jambon à la broche avec garniture et glace(enfant) :	8 €

Pour information, les réservations seront à effectuer **avant le 31 Août 2024 dernier délai**.

Tous les membres du conseil municipal, se réuniront le samedi 7 septembre à 14h30 pour effectuer les préparatives de la fête.

Tour de garde pour les Élections Législatives :**Élections Législatives – Dimanche 30 Juin 2024**

8h00-10h30	Francis MOURIER	Linda HOREMANS
10h30-13h00	Xavier FAUVEL	Gilles BRULÉ
13h00-15h30	Tatiana VIALLANEIX	Emmanuelle FIRMIN
15h30-18h00	Carole CHARLES	Christophe TAHON

Élections Législatives – Dimanche 07 Juillet 2024

8h00-10h30	Xavier FAUVEL	Gilles BRULÉ
10h30-13h00	Tatiana VIALLANEIX	Philippe GOBLET
13h00-15h30	Emmanuelle FIRMIN	Christophe TAHON
15h30-18h00	Carole CHARLES	Linda HOREMANS

Questions diverses :**☞ Campagne de recensement 2024 (coordinateur et recenseur) :**

M^r le Maire, informe le conseil municipal que le lancement de la campagne de recensement 2025 se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

M^{me} Virginie DE FOER, notre secrétaire sera coordonnateur communal.

Un devis avec La Poste, est en cours pour la nomination d'une personne en tant qu'agent recenseur afin d'effectuer le recensement des habitants.

Délibération 12.2024 : Recensement population 2025 – désignation d'un coordonnateur communal

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Madame Virginie DE FOER, adjoint administratif est désignée coordonnateur.

- autorise Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

☞ Qualité de l'eau :

M^r le Maire, informe les membres du conseil que nous avons reçu la fiche d'information aux consommateurs de l'Agence Régionale de Santé.

Celle-ci, nous indique que la qualité de l'eau distribuée pour l'année 2023 est de bonne qualité.

☞ Centre aéré ROUVREL :

M^r le Maire, informe les membres du conseil que 32 enfants sont inscrits pour le centre aéré cet été à Rouvrel.

☞ **Accueil**

Les enfants seront accueillis aux environs de 7h30 – 9h le matin, jusque 18h30 le soir.

☞ **Tarifs**

- ❖ 7 € à 10 € la journée, pour les enfants résidants à Rouvrel ou scolarisés dans le RPI et dont les communes participent.
- ❖ 10 € à 20 € la journée, pour les enfants ne résidants pas à Rouvrel ou n'étant pas scolarisés dans le RPI.
- ❖ 4,50 € le repas, qui est à ajouter au prix de la journée.

☞ **Activités**

Les sorties prévues :

- ⇒ ZOO d'Amiens,
- ⇒ Kiddy Teuf,
- ⇒ Piscine,
- ⇒ Plan d'eau,
- ⇒ Accrobranche,
- ⇒ Esprit d'O,
- ⇒ Handisport.

☞ **Budget du Centre aéré**

Les dépenses : 10 043.52 €

Les recettes : 3 937 €

Dans l'attente, des remboursements de la CAF, il restera un reste à charge d'environ 100 € par enfants pour les communes.

Il y aura une réflexion d'ici la rentrée sur le périscolaire pour le mercredi.

Après réflexion, le conseil municipal donne son accord.

☞ École :

M^r le Maire, informe les membres du conseil que le dernier conseil d'école aura lieu Mardi 2 juillet, 18 h à Rouvrel.

☞ Demande de M. Fabien DESCAMPS :

M. Fabien DESCAMPS, nous a sollicité afin qu'il puisse effectuer une pente douce devant son habitation.

Après réflexion, le conseil municipal donne son accord de principe pour que M. DESCAMPS puisse effectuer ses travaux.

☞ Commissions CCALN :

↳ Voirie :

M. Francis MOURIER, nous informe que lors de la séance du 4 juin dernier, il a été évoqué :

- L'augmentation de la section d'investissement, du budget voirie (500 000 €).

☞ Dépôts sauvages :

Un rappel des consignes a été effectué.

☞ Aides aux entreprises :

Une aide pourra être allouée aux entreprises de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

☞ Panneau Photovoltaïques :

Une commission aura lieu le 1^{er} juillet, à la Communauté de Communes Avre Luce Noye, sur l'autoconsommation des parcs prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 28 juin 2024